

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 DE LA CAISSE DES ECOLES

La Municipalité d'Evry fait de la lutte contre les ruptures éducatives une priorité et s'est inscrite dès 2005 dans un Projet de Réussite Educative contractualisé avec l'Etat, afin de renforcer son action déjà importante dans ce domaine.

Ainsi, le Dispositif de Réussite Educative d'Evry s'est engagé à mettre en œuvre des modalités de prise en charge toujours plus individualisée des enfants et des adolescents. Ces derniers impliquent tous les acteurs éducatifs concernés et visent à restaurer le sens des apprentissages et de la vie sociale, dans une approche éducative globalisante. Cette démarche traduit notre volonté politique et, est en pleine adéquation avec les préconisations de l'Etat.

Il s'agit de s'appuyer fortement sur ce dispositif pour conforter les parents dans leur rôle et leurs responsabilités de premiers éducateurs, en tissant des liens continus avec les familles sur les différents lieux de vie des enfants et des adolescents C'est une tâche essentielle nécessitant des efforts humains très conséquents, particulièrement à l'échelle des problématiques éducatives et sociales de notre territoire.

Aussi, si les orientations budgétaires pour l'année 2020 s'inscrivent dans le prolongement de celles de l'année 2019, elles traduisent une prise en charge encore plus individualisée et la volonté de renforcer l'action du dispositif.

Les actions engagées ou pérennisées se poursuivent dans les 4 volets principaux et des actions nouvelles sont programmées pour contribuer à une meilleure prise en compte des situations individuelles et familiales :

**Prévention du décrochage** : suivi des exclus et préparation aux conseils de discipline, développement des Ateliers de Français Langue Seconde, accompagnements individualisés par les référents de parcours et des intervenants,

**Soutien à la Parentalité** : soirées thématiques (éducation/santé/vie quotidienne/accès à la culture, au sport ou aux loisirs...), sorties familiales, médiation et accompagnement vers les institutions, ateliers parents/enfants,

**Santé** : accompagnements physiques pour faciliter l'accès aux soins (CMP, orthophonistes), entretiens de soutien psychologique, médiation et accompagnement vers les structures liées au handicap, développement d'actions de prévention précoce dès la maternelle en partenariat avec la Protection Maternelle Infantile,

**Education/Ouverture Culturelle** : accompagnements individualisés vers les dispositifs municipaux ou associatifs, ateliers (manuels, jeux, cuisine...) pendant les congés scolaires, participation à des actions (manifestations locales, activités des centres sociaux...).

**Le budget global dédié au dispositif de réussite Educative et ces 4 axes est de 353 144 €.**

Par ailleurs, la thématique Education du Contrat de Ville signé le 14 février 2015 définit les orientations des actions à mener par les territoires et notamment l'objectif 1.3 de l'Orientation 1 – faire du territoire un territoire d'excellence éducative - qui consiste à favoriser la persévérance scolaire, en proposant des solutions alternatives au décrochage scolaire.

Dans la perspective de décliner de manière opérationnelle les orientations définies par le Contrat de Ville, le dispositif **Alternative Suspension a été mis en place en septembre 2016 et perdurera cette année 2020.**

Cette action repose sur des modalités conventionnées avec l'association Québécoise «YMCA» qui a développé un programme visant à établir des liens de confiance pour les élèves en situation de rupture avec l'établissement scolaire. L'initiative consiste à répondre avec des outils permettant de transformer l'exclusion en un moment de prise en charge globale avec des

ateliers scolaires, des ateliers de réflexion sur l'estime de soi et sur la sanction. La finalité est bien entendu le retour au collège et les conditions de ce retour.

**Cette action fait l'objet d'un budget dédié de 46 450€.**

Le budget de fonctionnement 2020 prévisionnel de la Caisse des Ecoles, construit sur la base du plan d'actions pour cette même année et de la dotation aux amortissements, s'établit ainsi à **399 594 €.**

Les charges de personnel représentent au total 83% des dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, des recettes sont prévues pour financer Alternative Suspension et ont fait l'objet de demandes auprès des financeurs de la Politique de la ville dans le cadre du Contrat de Ville.

**Ainsi, les recettes totales de fonctionnement du budget prévisionnel de la Caisse des Ecoles 2020 proviennent des subventions de la commune pour 83 500€ (21%), de l'Etat pour 283 000€ (72%), 14 000€ (3.5%) du Conseil Départemental et 13 000€ de l'Agence Régionale de Santé (2.5%). Il faut y rajouter, 6094 € d'excédent dégagé l'année N-1.**